

# COMMENT IDENTIFIER LES RISQUES DE FRAUDES SPÉCIFIQUE AUX OGEC ?

23 janvier 2023



# | Intervenants

FÉDÉRATION NATIONALE DES OGEC



**Véronique DUSSOULIER**  
Chargée de mission  
[m. v-dussoulier@fnogec.org](mailto:m.v-dussoulier@fnogec.org)

KPMG



**Guillaume COLLET**  
Senior manager audit  
[m. gcollet@kpmg.fr](mailto:m.gcollet@kpmg.fr)

KPMG



**Pierre-Baptiste PETIT**  
Manager audit  
[m. pierrebaptistepetit@kpmg.fr](mailto:m.pierrebaptistepetit@kpmg.fr)

# Webinar

# Le risque de fraude interne dans les OGEC : état des lieux, prévention

23 janvier 2024



© 2023 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés.  
Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.



# Sommaire

- 01** Préambule
- 02** Les principales catégories de fraude
- 03** Détournement de fonds  
quelles conséquences ?
- 04** Comment prévenir la fraude ?

01

# Préambule



# Fraudes identifiées dans la presse locale

L'ancienne directrice de l'établissement privé Sainte-Cécile d'Albi est soupçonnée d'avoir détourné plusieurs centaines de milliers d'euros pendant près d'une dizaine d'années.

L'ancienne directrice du lycée Sainte-Cécile d'Albi est soupçonnée d'avoir détourné plusieurs centaines de milliers d'euros pendant plusieurs années, selon une source proche du dossier qui confirme une information diffusée par la radio "100 %" dans l'après-midi de jeudi.

## Troyes : plus d'un million d'euros détournés à l'école et au collège Saint-Pierre

Une enquête a été ouverte à l'encontre de Thierry Zucchi, président de l'organisme de gestion de l'école et du collège Saint-Pierre. Les sommes détournées équivalent à environ un an de budget. Le président se serait lui-même dénoncé dans un courrier transmis à sa direction.

L'ex-comptable du lycée Saint-Charles à Saint-Brieuc a été condamnée ce mardi à deux ans de prison avec sursis au tribunal correctionnel. Elle avait détourné des chèques de cantines scolaires pour un montant avoisinant les 410 000 €.

**ouest  
france** 

 Ouest-France

[Alençon. L'ex-comptable du lycée Saint-François-de-Sales condamné à rembourser 279 000 €](#)

Pendant neuf ans, l'ancien salarié de l'ensemble scolaire s'était octroyé une double rémunération. Condamné à deux ans de prison avec sursis...

# Quelques chiffres sur la fraude



La fraude est comparable à un iceberg :

- Fraudes découvertes et poursuivies en justice : 54 %
- Fraudes découvertes mais non poursuivies : 11 %
- Fraudes non découvertes : 35 %

# Quel type de fraude est le plus fréquemment connu par les associations en France ?

A) Fraude comptable (manipulation des états financiers)	22 %
B) Cybercriminalité	50 %
C) Corruption	8 %
D) Détournement d'actifs	<b>82 %</b>
E) Autres	22 %

Dont fraude  
au Président  
10 %



# Quel est le motif le plus fréquent de la fraude ?

A) Difficultés financières	33 %
B) Addiction aux jeux d'argent	12 %
C) Atteindre le budget / objectifs - cacher des pertes	8 %
<b>D) Cupidité / Désir d'argent</b>	<b>44 %</b>
E) Problèmes familiaux	17 %



# Quelle situation permet le plus aux fraudeurs d'agir ?

A) Contrôle interne défaillant

B) Confiance du management vis à vis des employés

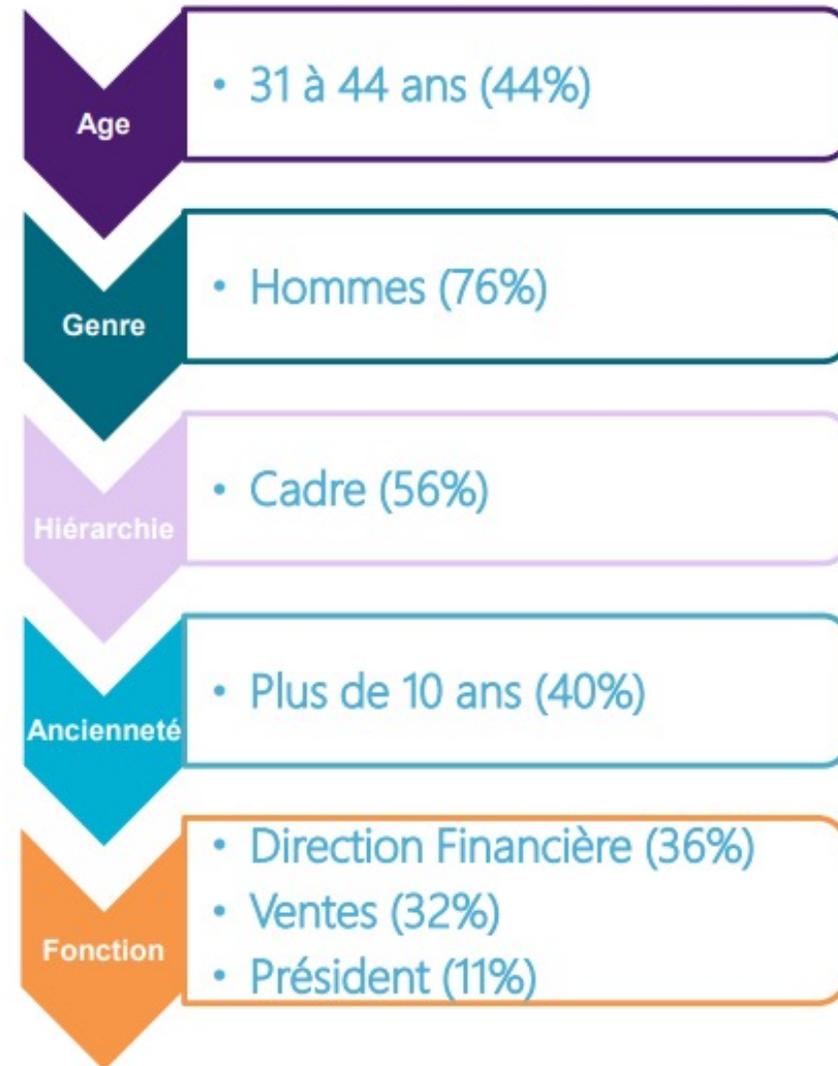
C) Collusion entre employés



# Profil type du fraudeur



Le fraudeur est généralement **sympathique**, **respecté** dans son travail. Il aime travailler **seul**, fait souvent **des heures ou du travail supplémentaires**. Dans tous les cas, il a la **confiance totale** de ses **supérieurs** et de ses **collègues**.

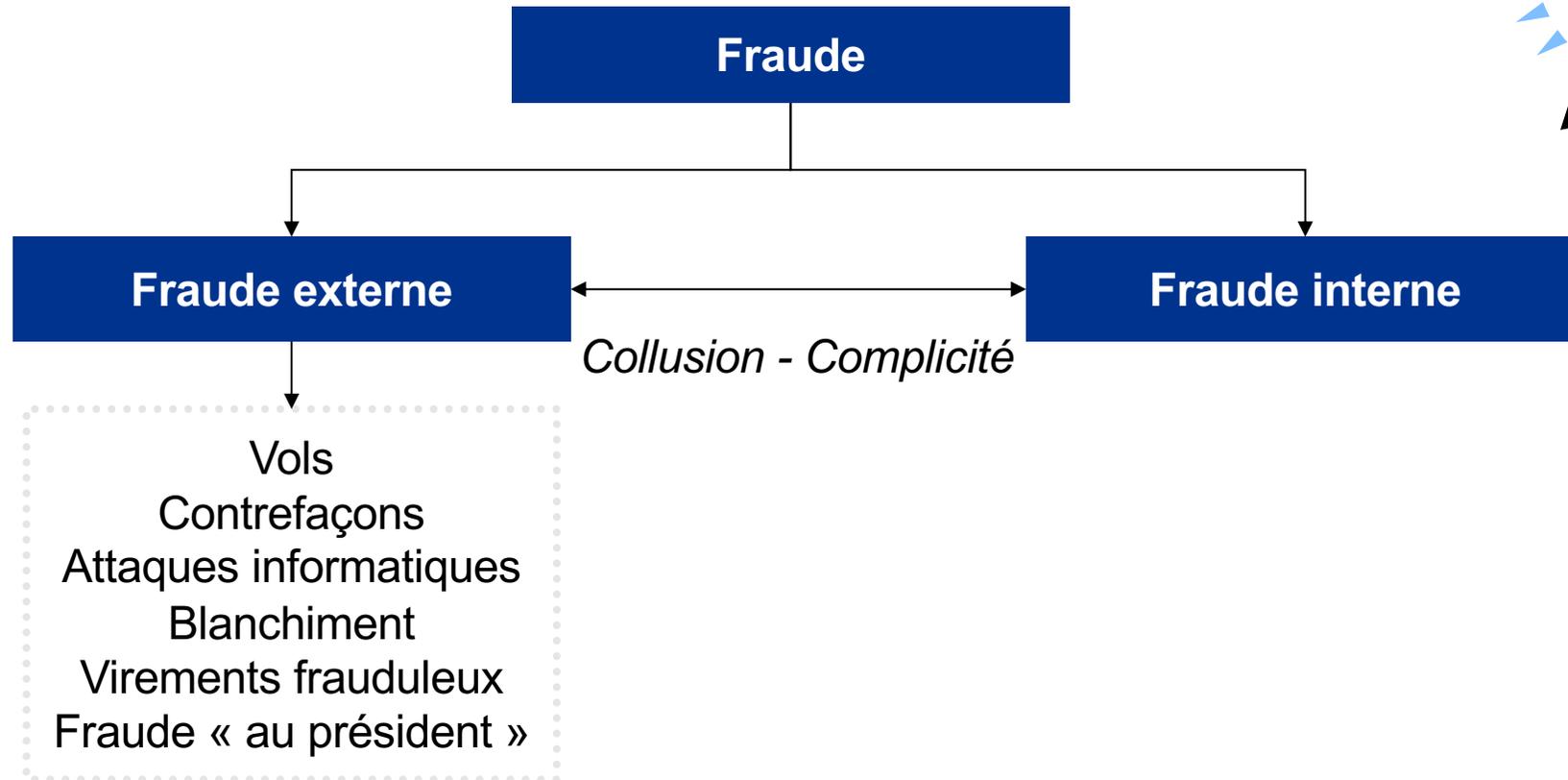


02

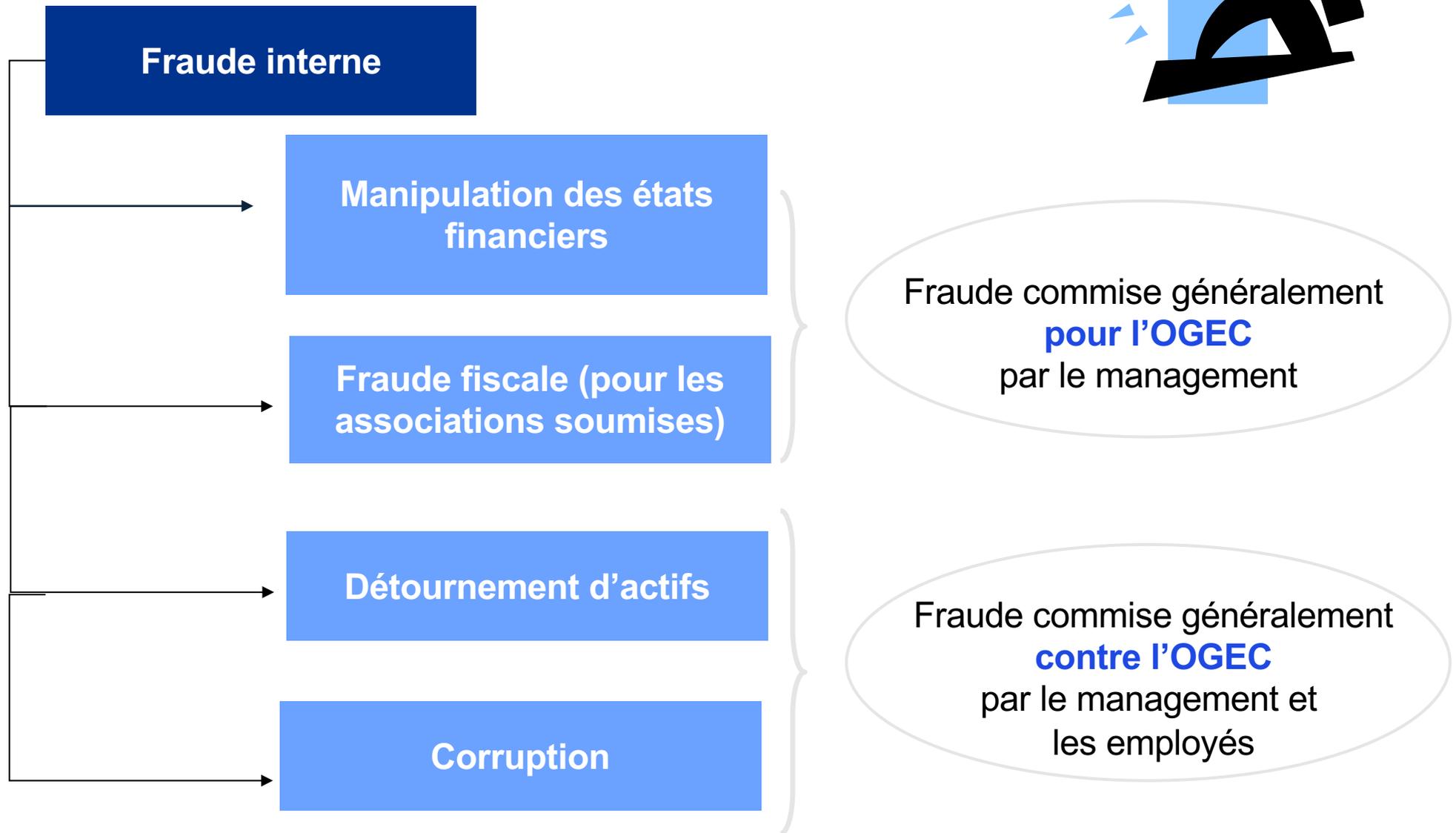
# Les principales catégories de fraude



# 2 catégories de fraude : interne et externe



# La typologie de la fraude interne



03

# Focus sur le détournement d'actifs



# Détournements d'actifs :

## *Les grands classiques*



### Trésorerie :

- Fraude sur les décaissements
- Fraude sur les encaissements
- Détournement de fonds

### Stocks / immobilisations :

- Vol
- Mauvais usage

### RH / Paie :

- Heures supplém. Non visées par un cadre
- Primes / Bonus non autorisés préalablement
- Fraudes aux notes de frais
- Salariés fictifs

# Comment des détournements d'actifs peuvent-ils se produire ?

	Exemples
<b>Détournement des encaissements</b>	Détournement d'encaissements de créances Familles sur un compte bancaire personnel
<b>Vol de biens</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Vol de stocks</li><li>▪ Vol d'immobilisations pour une utilisation personnelle ou pour les revendre</li></ul>
<b>Faire payer à l'OGEC des produits ou services dont elle n'a pas bénéficié</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Paiement de fournisseurs ou de salariés fictifs,</li><li>▪ Dessous-de-table versés par un fournisseur à un acheteur de l'OGEC en contrepartie de prestations ou de l'octroi de marchés.</li></ul>
<b>Faire un usage personnel des actifs de l'OGEC</b>	Donner les actifs de l'OGEC en gage d'un prêt personnel

# Focus : Le conflit d'intérêts

Selon une définition embrasant tous types d'acteurs (publics comme privés), **le conflit d'intérêts** « naît d'une situation dans laquelle une personne employée par un organisme public ou privé possède, à titre privé, des intérêts qui pourraient influencer ou paraître influencer sur la manière dont elle s'acquitte de ses fonctions et des responsabilités qui lui ont été confiées par cet organisme »

Le conflit d'intérêts dans un OGEC correspond donc à une situation de fait. Il n'est pas directement répréhensible car il n'aboutit pas toujours à des dérives. C'est uniquement lorsqu'il conduit à la prise d'actes contraires à l'intérêt de l'organisme (actes contraires à l'intérêt social de l'OGEC par exemple) ou d'actes de corruption (tels que l'abus de confiance) qu'il peut être appréhendé.

# Détournement d'actifs : Quelles conséquences ?

01

## Les conséquences pénales pour le dirigeant de l'OGEC

- Pour les dirigeants associatifs reconnus coupables de détournement de fonds, les conséquences pénales peuvent être très lourdes.
- Ils risquent des peines d'emprisonnement et des amendes considérables.
- Une condamnation pour détournement de fonds peut entraîner une interdiction de gérer une association pendant une période déterminée.

02

## Les conséquences financières pour l'OGEC

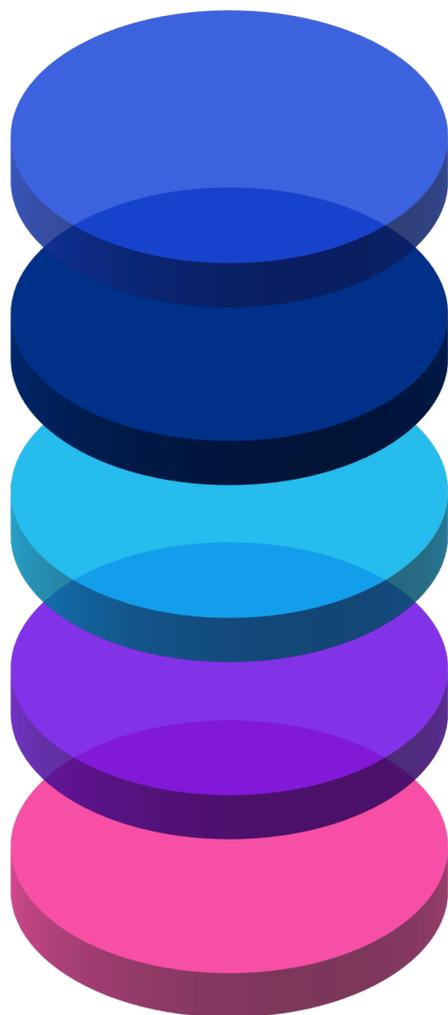
- Le détournement de fonds peut entraîner une perte de subventions, ainsi que des difficultés à obtenir des financements pour les projets futurs.
- Les membres de l'association peuvent perdre confiance dans la capacité de l'association à gérer ses fonds de manière responsable.

03

## Les conséquences morales

- La réputation de l'association est mise en péril, ainsi que la confiance des partenaires et des membres.
- Il est donc essentiel que les dirigeants associatifs prennent des mesures pour éviter tout risque de détournement de fonds.

# Quelles solutions pour prévenir la fraude ?



01

Établir une culture de transparence

02

Mettre en place des mécanismes de contrôle interne

03

Sécuriser la trésorerie et les moyens de paiement

04

Faire appel à des professionnels

05

Effectuer des vérifications régulières

# 1. La culture de la transparence

Les associations doivent être transparentes dans leur gestion financière et administrative. Les membres doivent être informés en temps réel sur la manière dont les fonds sont collectés et dépensés.

Les dirigeants doivent également faire preuve de transparence en matière de prise de décision. Et les modalités de ces prises de décisions doivent être claires.

# 2. Le contrôle interne

## *Qu'est-ce qu'un dispositif de contrôle interne ?*

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration et les chefs d'établissement pour s'assurer à chaque instant du bon fonctionnement de l'OGEC et des établissements scolaires qui lui sont rattachés.



# 2. Le contrôle interne

## *Qu'est-ce qu'un dispositif de contrôle interne ?*

**Le contrôle interne est l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre dans l'organisation, destinées à fournir une assurance raisonnable quant à :**

- ✓ la gestion rigoureuse et efficace de ses activités;
- ✓ la tenue d'une comptabilité fiable;
- ✓ le respect des lois et réglementations en vigueur.

Le contrôle interne fait appel à la notion de maîtrise de ses activités compte tenu de son environnement, de ses objectifs et de ses contraintes.

**Tous les risques ne peuvent pas être contrôlés à 100% et il doit y avoir une certaine proportionnalité entre le coût de la mise en œuvre des contrôles et les bénéfices qui peuvent en découler.**

**Le contrôle interne dans un OGEC prend plusieurs formes selon la taille mais n'est pas une option.**

# 2. Le contrôle interne

## *Les rôles et responsabilités*

Chacun, au sein de l'OGEC, a une part de responsabilité dans le contrôle interne.



**La Gouvernance**



**La Direction**



**Le personnel**



**L'expert-comptable  
/ le Commissaire  
aux comptes**

# 2. Le contrôle interne

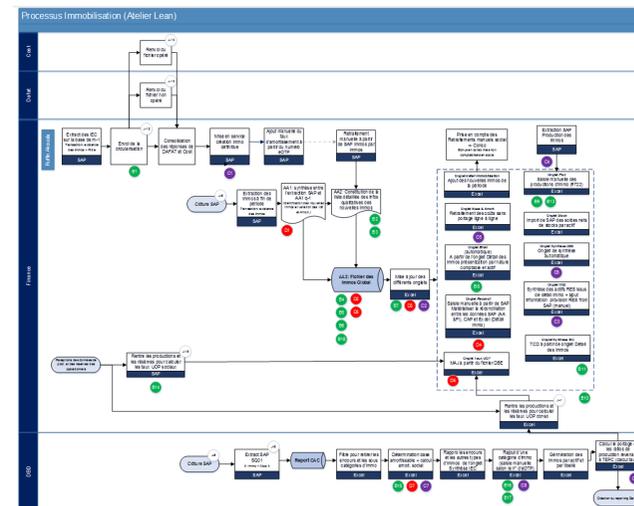
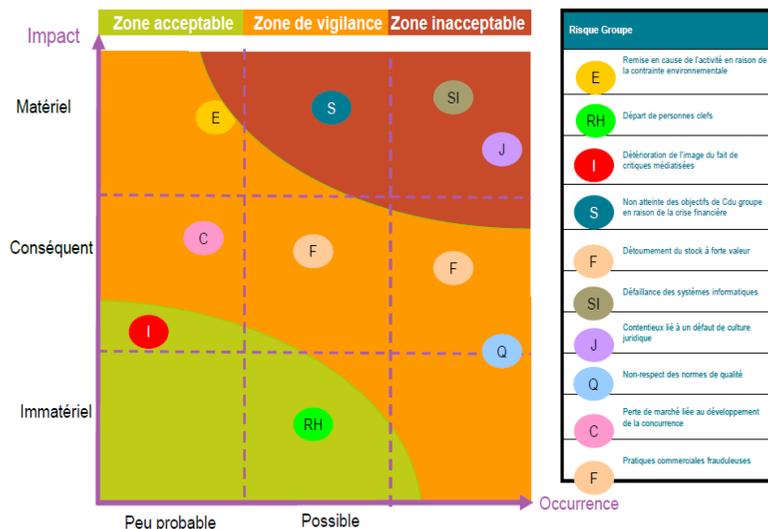
## Sa mise en place



**01** Gestion des risques  
Cartographie

**02** Maitrise de ses processus clés

**03** Une démarche d'amélioration continue



# 3. Sécuriser la trésorerie et les moyens de paiement

01

## Mettre en place des mesures précises afin de lutter contre la fraude dans les associations

Des procédures claires et connues de tous doivent être mises en place afin de sécuriser la fonction trésorerie. Ces procédures peuvent, dans l'idéal, être rédigées et intégrées au règlement intérieur de l'association afin de les rendre obligatoires. Ces procédures peuvent être rassemblées dans un « règlement financier » selon les thèmes suivants :

- Engagement de dépenses : qui peut engager l'association dans un contrat et faire supporter à l'association les charges financières qui en résultent ?
- Autorisation de paiement : qui peut payer, quelles dépenses et par quels moyens de paiement ? La séparation des tâches devra être optimale sans freiner le fonctionnement de l'association.
- Remboursement de frais aux bénévoles, dirigeants et salariés. Définir les règles de remboursement des frais et mettre en place un suivi des frais pouvant être contrôlés par la direction.
- Encaissements : définir les règles de contrôle de l'encaissement exhaustif des recettes.

02

## Protéger les moyens de paiements de l'association pour prévenir la fraude

- Dans une association, seuls les dirigeants ont vocation à engager les finances de l'association. Si des salariés ou des bénévoles non dirigeants se voient accorder un accès au moyen de paiement, ce ne peut être qu'en vertu d'une délégation expresse validée par les instances associatives, dans le cadre notamment du document unique de délégation (DUD).
- Pour une sécurisation optimale, cette délégation nécessite malgré tout une séparation de tâches entre l'ordonnateur et le payeur. Les relations de confiance qui régissent souvent le fonctionnement administratif des associations sont un terrain de prédilection pour les personnes mal intentionnées.

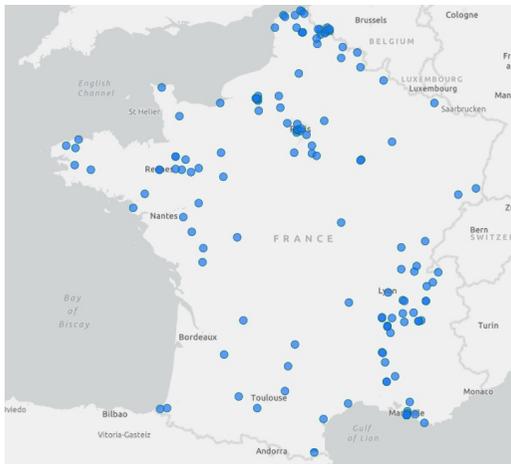
# 4. Faire appel à un professionnel

## Exemple : KPMG

En quelques chiffres

+ de 300 clients OGE

Un développement à 50/50 entre l'expertise comptable et le commissariat aux comptes



Une offre sur mesure pour améliorer son contrôle interne

- Diagnostic du processus de contrôle interne
- Quantification des risques
- Amélioration continue des procédures - Lean Finance

Une équipe spécialisée



Quels sont vos besoins en matière de contrôle interne ?

Réalisation d'un diagnostic du processus de contrôle interne

01

02

Outils méthodologiques pour quantifier les risques non couverts et les contrôles à concevoir par vos équipes

05

Favoriser l'adhésion des équipes dans la recherche de solutions communes

03

Accompagnement dans votre cotation des risques selon une matrice impact occurrence

04

Recommandations sur les bonnes pratiques de contrôle interne et les évolutions réglementaires



# Ils répondent à vos questions

FÉDÉRATION NATIONALE DES OGE C



**Véronique DUSSOULIER**  
Chargée de mission  
m. [v-dussoulier@fnogec.org](mailto:v-dussoulier@fnogec.org)

KPMG



**Guillaume COLLET**  
Senior manager audit  
m. [gcollet@kpmg.fr](mailto:gcollet@kpmg.fr)

KPMG



**Pierre-Baptiste PETIT**  
Manager audit  
m. [pierrebaptistepetit@kpmg.fr](mailto:pierrebaptistepetit@kpmg.fr)



# KPMG



© 2023 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés.  
Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.